

Note sur les revenus agricoles en Tunisie

Roland Granier

Volume 6, Number 2, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700548ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700548ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Granier, R. (1975). Note sur les revenus agricoles en Tunisie. *Études internationales*, 6(2), 255–261. <https://doi.org/10.7202/700548ar>

LES REVENUS AGRICOLES EN TUNISIE

Roland GRANIER *

La connaissance des revenus, de leur niveau, de leur distribution et de leur répartition demeure approximative, car d'une appréhension fort délicate sur le plan statistique dans les nations en voie de développement. Et c'est certainement le secteur « traditionnel » - agriculture et petit artisanat - qui offre les résistances les plus fortes aux investigations quantitatives.

La Tunisie n'échappe pas à la règle. Certaines informations assez sûres existent pour le secteur moderne (notamment industriel) grâce à des statistiques d'origine fiscale dont l'examen tend à prouver qu'elles offrent des renseignements assez fiables¹. Par contre le secteur tertiaire est beaucoup plus mal couvert par des sources de ce genre. Quant au secteur traditionnel il échappe presque totalement à l'information d'origine fiscale et il représente finalement un terrain sur lequel tout reste à faire quant à la connaissance des divers types de revenus qui y sont engendrés.

Cette brève note représente un essai d'approximation des revenus agricoles (*stricto sensu*) grâce à l'utilisation et au rapprochement de renseignements fragmentaires et divers². Un tel essai nous paraît utile, la Tunisie présentant des caractéristiques typiques du monde en voie de développement (dualisme, caractère dominant de l'activité agricole, secteur moderne assez fortement extraverti, forte croissance démographique).

Pour commencer situons rapidement l'importance du secteur agricole. L'agriculture occupe près de 57% de la population active du pays, soit 800 000 personnes sur une population active globale de 1 387 000 individus³. Et elle contribue au Produit Intérieur Brut à raison de 17,8% seulement⁴. Ces deux proportions donnent une idée de la très

* Professeur à l'Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille (Faculté d'économie appliquée).

L'auteur a effectué plusieurs missions de consultation auprès du Gouvernement tunisien (ministère du Plan) en 1973 et 1974.

1. Déclarations à la « Contribution personnelle d'État » (C.P.E.), impôt direct et progressif sur le revenu auquel sont en principe soumis tous les citoyens tunisiens. Les statistiques qui ont été mises à notre disposition concernent l'année 1971 (déclarations faites en 1972). À notre connaissance, l'Institut national de la statistique de Tunis n'a pas procédé à un dépouillement plus récent au moment où nous écrivons ces lignes (janvier 1975).
2. Données de comptabilité nationale, statistiques fiscales, statistiques foncières, enquête (1965-1968) sur la consommation des ménages.
3. Estimation du ministère du Plan (janvier 1972). La population totale est évaluée à 5 311 000 personnes (2 604 000 hommes et 2 707 000 femmes).
4. Valeur ajoutée brute agricole (au coût des facteurs) rapportée au Produit Intérieur Brut (au coût des facteurs) : moyenne 1970-1973.

basse productivité relative du travail dans le secteur agricole, et donc du *très bas niveau relatif du revenu moyen qui y est créé*. À titre de comparaison, signalons que les industries manufacturières qui n'assurent que 14% de l'emploi total contribuent au P.I.B. à raison de 10,4% (en 1972). En fait, le rapport « valeur ajoutée/emploi » est très variable d'une branche à l'autre dans l'économie tunisienne : il va de 240,4 Dinars dans l'agriculture à près de 10 000 Dinars dans le secteur énergétique, le rapport étant compris entre 500 Dinars et 2 000 Dinars dans la plupart des activités non agricoles et non énergétiques ⁵. La productivité moyenne du travail agricole est donc extrêmement basse en Tunisie.

Précisons encore deux points importants.

En premier lieu, sur les 1 387 000 personnes actives que compte le pays, on estime que 614 000 personnes ne font qu'un travail saisonnier (moins de 250 jours par an) ou occasionnel (environ 125 jours par an), la plupart d'entre elles (500 000 personnes) se situant précisément dans l'agriculture ⁶. Cette information n'est évidemment pas sans intérêt lorsqu'on s'interroge sur la distribution des revenus.

En second lieu, donnons une idée de la nature de la production agricole tunisienne. En valeur, 35,8% de cette production proviennent de l'arboriculture (olives : 20% de la production agricole totale). Les cultures céréalières en représentent ensuite 27,4% (blé dur surtout). Viennent ensuite la viande (ovins notamment) qui assure 20% du produit agricole, puis diverses cultures qui ne représentent chacune qu'une faible part de la valeur de la production globale agricole (16,8% en tout) : légumineuses, cultures industrielles (tabac, betterave sucrière), liège et alfa ⁷. L'agriculture tunisienne est donc *faiblement diversifiée*, trois produits notamment (olives, ovins, blé dur) assurant près de 50% (exactement 47% en 1972) de la valeur totale de la production agricole. Il en résulte naturellement une très grande vulnérabilité de l'ensemble de l'activité du secteur au moindre accident conjoncturel ou climatique.

On ne sait donc pas grand'chose sur les revenus agricoles tunisiens. La mesure de ces revenus est, dans tous les pays en voie de développement, délicate – et l'on sait qu'elle est également approximative dans nombre de pays « riches ». Pour nous en tenir au cas tunisien, force est de constater qu'un secteur rassemblant près de 60% de l'emploi total et contribuant pour environ 20% à la valeur ajoutée globale n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'investigations systématiques en vue de cerner le problème des revenus, qu'il s'agisse de leur masse, de leur nature, de leur structure et de leur distribution.

La Banque Nationale pour la Reconstruction et le Développement, dans un rapport remontant à juin 1972 (« Situation et perspectives économiques de la Tunisie ») présente, dans une annexe (tableau 7.5), une répartition des propriétés agricoles en fonction de leur taille dont nous extrayons les données suivantes (propriétés privées) :

5. Unité monétaire tunisienne, le Dinar vaut approximativement dix francs français, soit environ (fin janvier 1975) 2,32 dollars américains. Le Dinar tunisien est subdivisé en mille « millimes ». Nous désignerons par « D » le Dinar et par « MD » les millions de Dinars, dans la suite de cette note.

6. Janvier 1972 : estimation du ministère du Plan.

7. Pourcentages calculés à partir des statistiques figurant dans le tome II (annexes) du IV^e Plan tunisien (1973–1976) de développement économique et social.

<i>Taille des exploitations</i> (en ha)	<i>Nombre d'exploitations</i>	<i>Surface totale</i> (1 000 ha)
1 à 5	131 600	304
5 à 10	72 300	507
10 à 20	63 300	879
20 à 50	41 500	1 287
50 à 100	8 000	541
100 à 200	2 600	372
200 à 500	1 150	356
500 et +	400	271
Totaux	320 850	4 157

Il est à noter que ces données sont présentées comme relatives à l'année 1970, affirmation qui est contestée par des fonctionnaires du ministère tunisien du Plan, aucun recensement foncier (ou aucune enquête sérieuse) ne semblant avoir eu lieu à cette époque en Tunisie... C'est évidemment avec réserve et prudence que nous signalons ce fait.

Quoi qu'il en soit ces indications ne sont pas incompatibles avec certaines estimations du ministère de l'Agriculture qui affirment l'existence de quelque 300 000 exploitations agricoles en Tunisie, dont 2 500 sises dans le Nord du pays (terres à blé) et dépassant les 100 ha de superficie, et plusieurs centaines situées plus au Sud (oliveraies notamment). Il se peut que les deux estimations procèdent de la même source (nous ignorons laquelle exactement).

Si l'on veut bien considérer les chiffres précédents comme au moins représentatifs de certaines *proportions acceptables*, on en déduit que l'agriculture tunisienne est clairement dominée par les petites exploitations (40% d'entre elles auraient moins de 5 ha et 64% moins de 10 ha). Les propriétés présentant une superficie de 10 à 50 ha représenteraient 32,6% du total (proportion non négligeable). De 50 à 100 ha et au-delà de 100 ha on ne rencontrerait respectivement que 2,5% et 1,0% du total des exploitations.

Compte tenu du faible niveau de la valeur ajoutée agricole, cette grande inégalité dans la répartition de la propriété ou de l'usage de la terre laisse supposer non seulement une grande inégalité dans la distribution des revenus agricoles d'exploitation, *mais encore un niveau très faible pour les revenus les plus bas*. Si l'on dépasse le plan des seuls revenus d'exploitation et si l'on tient compte de l'existence sur 800 000 emplois (femmes comprises) de 500 000 saisonniers et occasionnels (chiffre retenu dans le IV^e Plan), on se fait une idée de ce que peut être le très bas niveau des revenus générés dans le secteur agricole. D'autant que le taux du « *salaire minimum horaire agricole* » (légal) atteint à peine 66 millimes (contre 104 dans les autres branches et 130 depuis l'instauration du salaire minimum interprofessionnel garanti - SMIG - dans les branches non agricoles) ⁸ : le salaire mensuel d'un travailleur saisonnier agricole

8. Mesure prise en novembre 1973.

pourrait être de l'ordre de 14 à 15 D sur la base de 54 heures par semaine⁹, et *au plus, annuellement*, de 148 D - en admettant qu'un saisonnier effectue moins de 250 jours de travail par an. Certes, on sait très bien que dans le secteur agricole, le salaire minimum a peu de sens : en bonne année agricole les taux de salaires peuvent s'élever fortement au-dessus du salaire minimum légal ; à l'inverse ils peuvent s'effondrer très en deçà de ce taux les années de mauvaise récolte. Autrement dit, la loi de l'offre et de la demande joue à plein sur ce marché particulier du travail. Il reste que très souvent les saisonniers et occasionnels travaillent *beaucoup moins* que 250 jours par an. En ce sens le revenu de 148 D annuels doit, pour cette catégorie et selon nous, être considéré comme un maximum absolu.

Quoi qu'il en soit les déclarations fiscales ne négligent pas tout à fait le secteur agricole¹⁰. On trouve, en effet, 57 déclarations d'agriculteurs employeurs (nombre évidemment ridicule), mais aussi 57 106 déclarations d'indépendants, 181 195 déclarations de salariés, ce qui paraît plus sérieux.

Examinons le cas des salariés : 166 182 (sur 181 195, soit 90% des déclarants) d'entre eux déclarent, pour 1971, percevoir moins de 100 Dinars par an (probablement de 60 à 80 D en moyenne), ce qui correspond en toute certitude à un nombre annuel de journées d'environ 125. En effet, au taux horaire de 66 millimes et en admettant que les journées de travail agricole aient une durée moyenne de 9 heures (594 millimes par jour), 125 jours de travail assurent un revenu annuel de 74 Dinars. On est donc sans aucun doute en présence de déclarations « d'assistance » émanant de saisonniers et occasionnels. C'est à peu près la seule information qu'on peut déduire des statistiques fiscales pour les salariés agricoles. En effet, en 1971, les revenus inférieurs à 100 D n'étaient pas imposés : il n'y avait donc aucun risque à les déclarer. De plus, les doubles de la déclaration à la Contribution personnelle d'État doivent être exhibés pour obtenir diverses formes de subsides ou d'assistance. La majorité des déclarations répondent sans doute à cette nécessité.

Il reste qu'on peut être par ailleurs certain (rareté des déclarations fiscales) que les chefs des grandes exploitations ne paient pas d'impôts, de même que les gros propriétaires fonciers, ce qui est à la fois choquant et regrettable sur le plan statistique car on pourrait tirer de leurs déclarations des renseignements utiles sur leurs niveaux de revenus.

Si l'on admet, à la suite des travaux du IV^e Plan, que les 500 000 saisonniers et occasionnels du secteur agricole comprennent 250 000 hommes et 250 000 femmes (ce qui implique, notons-le en passant, que toutes les femmes actives du secteur agricole sont considérées comme saisonnières ou occasionnelles) et qu'environ 166 000 saisonniers ont moins de 100 D par an (166 182 en 1971, selon les statistiques fiscales), on peut procéder à l'estimation suivante des masses de salaires (en millions de Dinars) :

9. La journée de travail semble être en moyenne de 9 heures dans l'agriculture tunisienne, les jours légalement « chômés » étant au nombre de deux par semaine.

10. Voir *supra*, note 1.

• <i>Saisonniers percevant moins de 100 D. par an :</i>	MD
79 483 personnes à 30 D en moyenne ¹¹	2,4
86 698 personnes à 75 D en moyenne ¹¹	6,5
Autres saisonniers ¹²	19,8
• <i>Permanents</i> ¹³ :	16,0
Masse salariale totale en 1971	44,7

Au total la masse globale des salaires générée par l'agriculture tunisienne serait, selon ces calculs très approximatifs, d'environ 45 millions de Dinars, ce qui représente à peine 29% de la valeur ajoutée du secteur (153,3 MD en 1971). Ce pourcentage est faible. Il résulte probablement autant des bas niveaux de salaires pratiqués dans le secteur agricole que de la faible importance relative du salariat (prédominance de la petite exploitation n'utilisant que peu de salariés).

Cela laisserait supposer des « autres valeurs ajoutées » (essentiellement des revenus bruts d'exploitants et des rentes foncières) de l'ordre de 108,6 MD (la valeur ajoutée brute agricole au coût des facteurs étant de 153,3 MD pour 1971). Nous ne disposons malheureusement d'aucun moyen de procéder à une analyse plus fine (ni sous l'angle des types de revenu les composant, et encore moins sous l'angle de la distribution) de ces « autres valeurs ajoutées ».

Si l'on fixe à 320 000 le nombre actuel d'exploitations, cette estimation laisserait supposer que le *résultat brut moyen d'exploitation* (annuel) pourrait atteindre 339 D par an en Tunisie (28,3 D en moyenne mensuelle). *A priori*, ce chiffre peut paraître élevé.

En fait, il nous étonne peu du fait de l'extrême inégalité de la distribution de la propriété dans ce pays. En d'autres termes, il peut très bien signifier (simple hypothèse de travail, en l'absence d'indications directes sur les revenus agricoles d'exploitation) que 36% des 320 000 exploitants (propriétés de plus de 10 ha) se partagent 90 MD – ce qui donne 833 D par exploitant et par an – et que les 64% restant (propriétés de moins de 10 ha) ne se partagent que 12,6 MD, ce qui donne un revenu brut d'exploitation annuel moyen de 61,5 D par an seulement (calcul simplement destiné à bien faire saisir le caractère peu significatif de la notion de moyenne en un tel domaine et effectué par application de la structure de la distribution des exploitations selon leur taille aux valeurs ajoutées non salariales – 108,6 MD en 1971 – telles que nous les avons estimées plus haut).

Pour en revenir aux salaires, dans le cadre des statistiques fiscales, il apparaîtrait donc que 166 182 personnes, soit 89,3% des 181 195 salariés figurant dans les *listings* de la C.P.E. percevaient en 1971 moins de 100 D par an. Un intéressant élément de

11. Pour la tranche 0 à 60 D des statistiques fiscales, nous retenons le « point moyen » de 30 D. Pour la tranche 61 à 100 D nous retenons 75 D (125 jours de travail à 594 millimes par jour).

12. Soit 334 000 personnes environ (500 000 – 166 000) percevant en moyenne 594 millimes par jour pendant 100 jours par an.

13. 80 000 personnes travaillant en moyenne 250 jours par an et gagnant en principe 800 millimes par jour, selon les estimations des experts du Bureau International du Travail, actuellement en poste à Tunis.

comparaison figure dans l'enquête sur la consommation des ménages de la période 1965/1968 ¹⁴.

Selon les résultats de cette enquête, dans l'ensemble de la Tunisie et en milieu rural, 86% des ménages dépensaient moins de 100 Dinars par personne et par an, l'intervalle régional de variation allant de 82,6% (Nord-Est) à 86,9% (Nord-Ouest), les régions du Centre et du Sud occupant en ce domaine une position proche de la partie haute de l'éventail (85 et 86%) ¹⁵.

Ces chiffres ne sont pas en fait très comparables à ceux de la statistique fiscale :

- 100 Dinars de 1966 représentent environ 131 D de 1971 (selon l'évolution de l'indice officiel des prix de détail de 1966 à 1971) ;

- Dans l'enquête sur la consommation, il s'agit de dépenses et non de *revenus de ménages*. S'il est pratiquement certain que pour les bas niveaux de revenus on peut assimiler dépenses et revenus, signalons que par contre on ne sait trop si, dans les statistiques fiscales, il y a unicité ou, au contraire, multiplicité de déclarations par ménage (les deux cas sont légalement possibles) ;

- Les dépenses apparaissant dans l'enquête sur la consommation tiennent compte du jeu complexe, en milieu rural, des transferts et des réseaux de solidarité familiaux et sociaux qu'ignorent les revenus fiscaux ;

- Enfin l'échantillon fiscal présente un biais important, nous l'avons vu, du fait qu'il intègre surtout en matière agricole les « déclarations d'assistance ».

Quoi qu'il en soit, les données de l'enquête sur la consommation des ménages confirment l'extrême pauvreté du milieu rural tunisien, et l'importance de l'inégalité des revenus qui y règne : nul ne dépense plus de 500 Dinars par an en milieu rural, 22% des ménages ne dépensent pas 30 D par personne et par an, 86% ne dépensent pas 100 D, mais 14% dépensent entre 100 et 500 D per capita et annuellement...

D'un autre point de vue, *en moyenne*, pour l'ensemble du milieu rural tunisien, la dépense des ménages aurait été, en 1965/1968, de l'ordre de 333 Dinars par an (635 D dans les grandes villes).

Notons encore que si l'on fait de l'importance relative (%) des dépenses d'alimentation un indicateur significatif (et inversement proportionnel) de niveau de vie, en milieu rural 57,9% des dépenses sont de type alimentaire (42,0% en milieu urbain). Mieux encore, les ménages d'agriculteurs vivant dans les grandes villes consacrent 48,3% de leur budget de consommation à l'alimentation (56,8% en milieu rural). Ceci suggère - ou confirme - que les gros exploitants et propriétaires fonciers ne vivent pas, en fait, en milieu rural, mais dans les grandes villes où ils ont des styles de consommation typiquement urbains.

Disons quelques mots, pour terminer, de *l'autoconsommation alimentaire*, naturellement importante en milieu rural tunisien.

Selon l'enquête sur la consommation des ménages, 59,6% des ménages ruraux « autoconsommaient » en 1965/1968, dont 87,1% des ménages d'exploitants agricoles

14. *La consommation et les dépenses des ménages en Tunisie, 1965-1968*, République tunisienne, premier ministre, Institut national de la statistique, décembre 1968 (515p.).

15. Régions où domine (dans l'ensemble) la grande propriété (oliveries notamment).

et 49,5% des ménages de non-exploitants. Pour 54,2% des ménages ruraux (exploitants agricoles ou non), la valeur de cette autoconsommation se situait entre 36 et 180 D annuels. Ces chiffres ne sont certes pas des plus élevés mais dans le relatif, et notamment *par comparaison aux rémunérations monétaires obtenues dans le secteur agricole* – qu'il s'agisse de salaires ou de résultats d'exploitation – ils sont *importants*. Plus précisément encore, la valeur annuelle moyenne de l'autoconsommation des ménages était estimée à 32 D pour l'ouvrier agricole, à 80 D pour l'exploitant, et à 35 D pour les autres ruraux. Ces indications prennent tout leur sens si on les compare, après réévaluation en 1971 (en admettant un accroissement de 30% des valeurs des produits autoconsommés) aux salaires ou revenus perçus en 1971 :

	<i>Chiffres réévalués d'autoconsommation (par an)</i>	<i>Salaires et autres revenus (annuels)</i>
Ouvriers agricoles	42 D	30 à 75 D pour les occasionnels et saisonniers 200 D pour les permanents
Exploitants agricoles	104 D	339 D (chiffre moyen assorti d'une extrême inégalité de distribution).
Autres ruraux	46 D	Non indiqué

Ce tableau montre bien *l'importance stratégique, au plan des éléments les plus fondamentaux du niveau de vie, de l'autoconsommation alimentaire en milieu rural tunisien*. En cette matière la Tunisie se comporte comme tant d'autres pays en voie de développement où les revenus monétaires ruraux sont loin de traduire les niveaux de vie réels.